



PROCES VERBAL – CSE EXTRAORDINAIRE DU 23 Juillet 2024 REUNION DE CONSULTATION SUR LES INAPTITUDES

Pour la direction étaient présent(e)s :

HURTADO DE MENDOZA Magali : Directrice Régionale, Présidente du CSER ARA
PEREIRA Mireille : Responsable des Ressources Humaines pour la région ARA

Pour les membres du CSE R étaient présent(e)s :

Membres Titulaires :

BOISSET Marie Andrée CFDT (CGL)
DABA Hakima CGT (LBT)
DAVIN Virginie CGT (ORA)
DEXTRAIT Lydie CFDT (CGL)
DUBOIS Christelle CGT (BER)
FOSCO Anthony CGT (CGG)
JOLIVET Angélique CGT (VVS)
KADDOUR Linda CGT (PON)
MEJEAN Emilie CGT (BER)
MENAI Ouahiba CGT (CNT)
MOHAMED Noria UNSA (CNT)
RUIZ Pascale CGT (PON)
SCHEERS Béatrice CFDT (CGG)

Membres Suppléants :

ALPHONSE Katia CFDT (NLS)
AMEL BRIKI Amel CGT (CNT)
LOONES Mounia CFDT (NLS)
THIERO Issa CGT (RNIC)

L'ordre du jour était le suivant :

1. Information et consultation sur les propositions de reclassement des salariés inaptes

1. Information et consultation sur les propositions de reclassement de Mr Louis Maurice RAMIREZ,

Résidence Mélusine à Montélier.

2. Information et consultation sur les propositions de reclassement de Mme Jamila MORES, Résidence le St Martin à Mougins.

PJ en annexes :

- Mémos inaptitudes Mr. RAMIREZ et Mme MORES
- Avis d'inaptitudes Mr. RAMIREZ et Mme MORES

Réunion CSER du 23 Juillet 2024 :

Remise en amont de la réunion les différents documents concernant les Inaptitudes de Mr RAMIREZ et Mme MORES, avec la convocation à cette réunion, aux membres élus participants.

Mme HURTADO : vous avez reçu, en amont de cette réunion, avec la convocation à celle-ci, les deux dossiers de synthèse (mémos et avis d'inaptitudes), associés aux dossiers d'inaptitudes de Mr RAMIREZ et Mme MORES. Je laisse la parole à Mme PEREIRA, afin qu'elle vous présente ces deux dossiers, et puisse répondre aux éventuelles questions, qui pourraient en découler.

1. Pour l'inaptitude de Mr RAMIREZ, établissement de Montélier (MTL)

Mme PEREIRA : vous avez pu prendre connaissance des éléments du dossier de Mr RAMIREZ et malgré toutes les recherches menées, nous n'avons pas de solution de reclassement à proposer à ce salarié.

Mr FOSCO intervient en précisant que suite à un échange téléphonique avec Mr RAMIREZ, celui-ci ne souhaite pas être reclassé, en conséquence Mr FOSCO émet un avis favorable par rapport à l'issue de la procédure sans possibilité de reclassement sur cet établissement et qui s'oriente sur un licenciement pour inaptitude pour le salarié.

Au terme des échanges on procède à la consultation :

- ⇒ **A la question approuvez-vous l'inaptitude de Mr RAMIREZ sans possibilité de reclassement ?**

Le Oui l'emporte à 100% : résultat 13 voix /13 votants

2. Pour l'inaptitude de Mme MORES, établissement de Mougins (MGN)

Mme PEREIRA : vous avez pu prendre connaissance des éléments du dossier de Mme MORES et malgré toutes les recherches menées, nous n'avons pas de solution de reclassement à proposer à cette salariée.

Mme MENAI intervient en précisant que suite à un échange téléphonique avec Mme MORES, la salariée est toujours en soins et que celle-ci ne souhaite pas être reclassée, en conséquence Mme MENAI émet un avis favorable par rapport à l'issue de la procédure sans possibilité de reclassement et qui s'oriente sur un licenciement pour inaptitude. Mme MENAI nous précise la nécessité que la salariée puisse être accompagnée.

Mme PEREIRA s'engage à la contacter et à lui faire parvenir de la documentation.

Au terme des échanges on procède à la consultation :

- ⇒ **A la question approuvez vous l'inaptitude de Mme MORES sans possibilité de reclassement ?**

Le Oui l'emporte à 100% : résultat 13 voix /13 votants

Début de séance à 12h30, la séance prend fin à 13h20

Annexe en PJ : Avis d'inaptitudes et Mémos

Le Secrétaire du CSER ARA

Monsieur Anthony FOSCO

